

Installations de traitement de déchets franciliens en 2008

L'étude du traitement des déchets en Ile-en-France en 2008 s'appuie sur l'élaboration de deux documents : l'Atlas des capacités des installations de déchets non-dangereux et non-inertes, et l'enquête sur les tonnages traités.

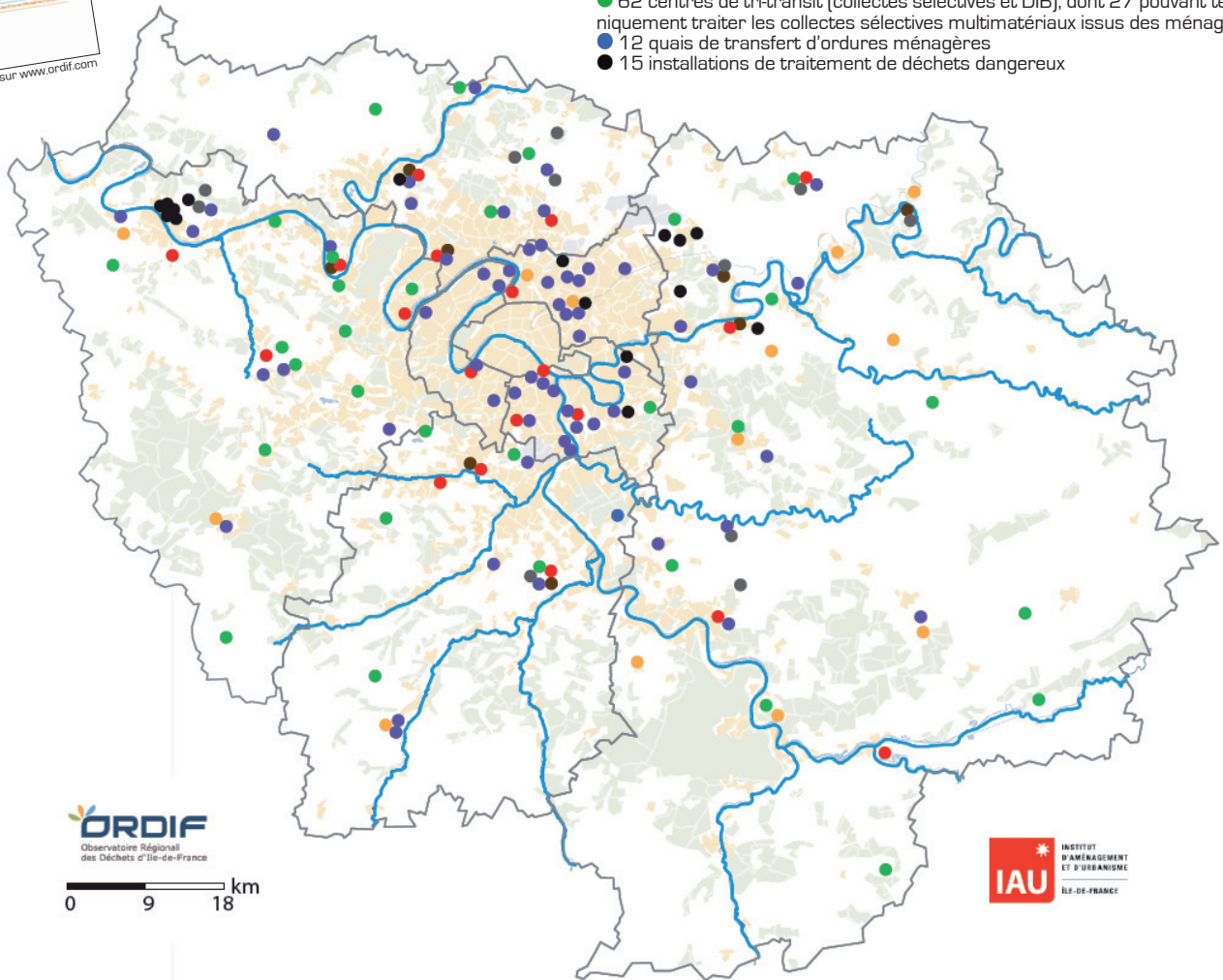


Les capacités de traitement en 2008

Des capacités de traitements disponibles en 2008

Le parc francilien des installations de traitements de déchets compte :

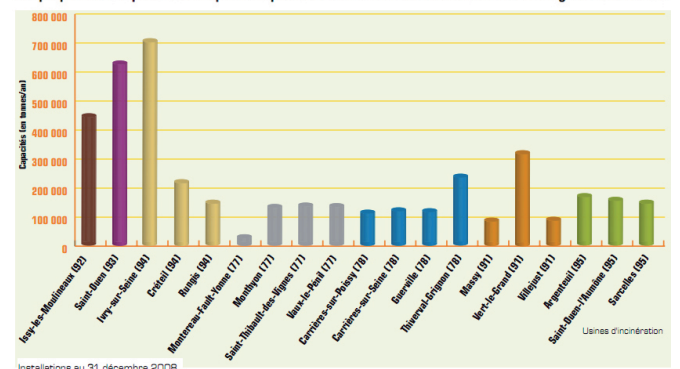
- 19 Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)
- 8 Centres de Traitement et de Valorisation des Mâchefers
- 11 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- 33 installations de compostage (27 de déchets verts et 1 de biodéchets) et 5 de tri-compostage (à partir d'ordures résiduelles)
- 1 usine de tri-méthanisation-compostage
- 62 centres de tri-transit (collectes sélectives et DIB), dont 27 pouvant techniquement traiter les collectes sélectives multimatériaux issus des ménages
- 12 quais de transfert d'ordures ménagères
- 15 installations de traitement de déchets dangereux



Les capacités de traitements disponibles pour les déchets franciliens (hors centres de transfert ordures ménagères et centres de tri DIB) en 2008 sont de 8 651 650 tonnes.

	Incinération des déchets ménagers et assimilés	Nb	Stockage	Nb	tri-méthanisation-compostage	Nb	tri-compostage déchets ménagers et assimilés résiduels	Nb	Compostage de biodéchets collectés séparément	Nb	Compostage de déchets verts	Nb	Tri/transit des collectes sélectives multimatériaux (hors verre)	Nb
Paris (75)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hauts-de-Seine (92)	460 000	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000	3
Seine-Saint-Denis (93)	630 000	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 000	3
Val-de-Marne (94)	1 055 000	3	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000	1	128 000	4
Seine-et-Marne (77)	439 900	4	1 723 000	5	0	0	47 000	2	0	82 100	9	71 000	5	
Yvelines (78)	530 000	4	250 000	2	0	0	38 500	1	0	108 950	10	72 200	5	
Essonne (91)	367 000	3	220 000	1	100 000	1	0	0	0	130 000	5	33 000	2	
Val-d'Oise (95)	485 000	3	1 210 000	3	0	0	142 000	2	13 000	1	40 000	2	63 000	5
Total Ile-de-France	3 986 900	19	3 403 000	11	100 000	1	227 500	5	13 000	1	389 050	27	542 200	27

Graphique 1 : Les capacités techniques en exploitation des usines d'incinération d'ordures ménagères franciliennes



Installations au 31 décembre 2008

L'Ile-de-France se caractérise par une très forte capacité d'incinération principalement consacrée aux déchets ménagers et assimilés, avec notamment les 3 plus importantes UIOM du territoire national, situées au cœur de l'agglomération parisienne : 460 000 t/an pour Isséane (92), 650 000 t/an à Saint-Ouen (93) et 730 000 t pour Ivry-sur-Seine (94).



Le **stockage** (anciennement appelé enfouissement) est également marqué par la prédominance de deux installations situées dans le nord de la région couvrant à elles seules les deux tiers de la capacité francilienne : 950 000 t/an à Plessis-Gassot (95) et 1 100 000 t/an à Claye-Souilly (77).

On constate pour le **compostage** une prédominance pour le traitement de déchets verts (presque 400 000 t/an de capacités autorisée) et une part extrêmement faible des capacités dédiée au compostage de biodéchets collectés sélectivement (fraction fermentescible des ordures ménagères).

Les **centres de tri** se trouvent en majorité en petite couronne. On note un accroissement progressif de l'utilisation de ces capacités (+2% entre 2006 et 2008). Certains déchets (exemple du verre) sont valorisés sans passer par des centres de tri. Les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE), faisant l'objet d'un régime particulier, sont comptabilisés à part, dans des centres bien spécifiques de tri, regroupement, démantèlement.

Les **déchets dangereux** sont, selon leurs natures, traités par incinération, stockage, traitement physico-chimique ou valorisation ... Les capacités franciliennes dans ce domaine s'élèvent à plus d'1,35 million de tonnes autorisées par an. Ces installations, très spécialisées on souvent la vocation d'accueillir des déchets venant de territoires au-delà des limites franciliennes.

Equipements de production énergétique

La récupération de l'énergie ou du gaz issus des déchets est en constante augmentation sur les installations franciliennes.

Lors de l'**incinération** des déchets, il est possible de récupérer la chaleur des fumées pour :

- alimenter un réseau de chaleur, par exemple pour le chauffage urbain. 3 des 19 incinérateurs de la région utilisent ainsi la chaleur qu'ils produisent ;
- produire de l'électricité, 6 usines d'incinération sont dans cette situation ;
- faire de la cogénération (combinaison d'électricité et de chaleur), c'est le cas de 9 usines franciliennes.

Le **biogaz** généré lors de la décomposition des déchets enfouis contient plus de 50% de méthane. Très fortement contributeur à l'effet de serre, ce gaz doit faire l'objet d'un dispositif de captage sur les installations de stockage. Il peut alors être utilisé pour produire de l'électricité. C'est le cas de 5 ISDND sur les 11 de la région. Les nouvelles techniques s'orientent également vers l'utilisation du biométhane pour la production de biocarburant, susceptible d'alimenter notamment les flottes de camions de collecte (2 ISDND ont ce projet en Ile-de-France).

L'usine de **tri-méthanisation-compostage** de Varennes-Jarcy produit du biogaz dans des digesteurs accueillant des déchets organiques, pour produire de l'électricité.

Les déchets traités en 2008

Traitement : bilan 2008

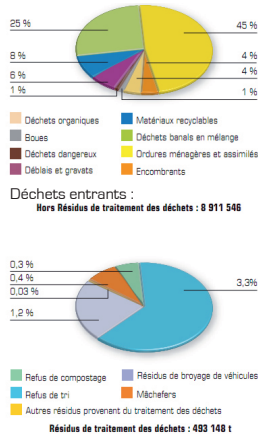
Le tableau ci-dessous présente les tonnages traités par types d'installations de traitement ouvertes aux déchets ménagers franciliens non dangereux :

	Incinération	Stockage	Tri des collectes sélectives multimatériaux (hors verre) et DAE	Compostage de déchets verts, DMA Résiduels et biodéchets	Méthanisation	Total
Capacité autorisée	3 966 900	3 403 000	542 200	639 550	100 000	8 651 650
Tonnage reçu en 2008	3 809 823	3 131 351	475 665	466 446	66 585	7 949 870

Les quantités de déchets traités en 2008 au sein des installations recevant des DMA sont de **7 949 870 t**, et **9 407 018 t** en comptant l'ensemble des déchets entrants en tri (encombrants, inertes...).

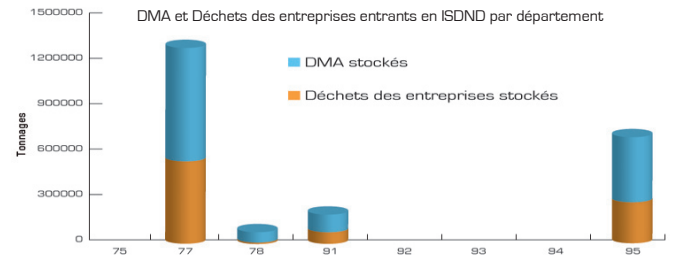
Le graphique ci-dessous présente la répartition des **9 407 018 t** de déchets traités dans l'ensemble des installations d'Ile-de-France en 2008. Les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public représentent près de la moitié des entrants des ITOM franciliennes, puis 1/4 de déchets industriels banals.

Les déchets incinérés sont principalement des DMA. La part des déchets provenant des entreprises est inférieure à 10 %.



A l'inverse, la majorité des déchets entrants en ISDND provient des entreprises (certaines ISDND acceptent d'ailleurs exclusivement des DAE).

(Ici ne figurent que les déchets clairement identifiés à l'enquête d'origines ménagère ou industrielle (pas les tonnages totaux)).



Valorisation : bilan 2008

Recyclage organique

- 38 845 t de compost produit à partir d'ordures ménagères (dont 23 740 t par méthanisation), à la norme NFU 44-051
- 151 880 t de compost produit à partir du compostage de déchets verts
- 22 645 t de compost produit sur des plateformes mixtes (recevant des ordures ménagères et des déchets verts)

Recyclage matière

- 666 102 t de matières premières secondaires issues du tri, orientés vers les filières utilisant de la matière première recyclée (entres 23 850 t de plastique, 16 459 t de métaux ferreux, 552 t de non ferreux, 260 906 t de papiers/cartons et 130 273 t de journaux/magazines...)

Production d'énergie

- 3 010 806 MWh d'énergie thermique vendus issus de la chaleur de l'incinération (dont 2 818 712 MWh de cogénération)
- 705 521 MWh d'énergie électrique vendus issus de l'incinération (dont 333 067 MWh de cogénération)
- 279 946 MWh d'énergie électrique issue de la récupération du biogaz sur les ISDND franciliennes ont été vendus
- 2 901 MWh d'énergie électrique vendus issue de la récupération du biogaz sur l'unité de méthanisation francilienne

Autre valorisation

519 667 t de mâchefers issus de l'incinération ont également été valorisés en sous-couche routière après maturation sur l'un des 8 centres dédiés de la région.

Méthodologie

Comme tout projet piloté par l'ORDIF, les travaux relatifs au traitement des déchets font l'objet d'un groupe de travail, rassemblant tout acteur souhaitant participer à l'élaboration des études dédiées. On compte notamment les services de l'Etat (DRIEE (ex-DRIRE)), la Région Ile-de-France, la délégation régionale de l'ADEME, la FNADE (SITA, TIRU, VEOLIA), les conseils généraux de Seine-et-Marne et Val-de-Marne, des syndicats de traitement (SITOM 93, SICIO, SYCTOM, SEMARDEL, SITRU), ainsi que l'IAU. Les capacités de traitement sont mises à jour à l'aide des données fournies principalement par les services de la DRIEE.

Les données sur les tonnages traités sont obtenues par les retours de l'enquête ITOM (installation de traitement d'ordures ménagères étendue aux installations consacrées aux déchets d'activités économiques), réalisée par l'ORDIF pour le compte de l'ADEME (les données sont versées dans la base nationale SINOE www.sinoe.org).



Blandine BARRAULT
 Chef de projets traitement
 Courriel : b.barrault@ordif.com